

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le six décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; ; Jean-Paul BELLIN ;

Procurations : Thierry MAZILLE à Stéphane MASTROPIETRO ; Catherine REAULT à Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN

Absents : Lionel FIAT ; Christelle DEROUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine GAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 30 novembre 2016

DELIBERATION N° 7

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT NATURA 2000 (pour 2017)

Rapporteur : Bernard MICHON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Présidence du Comité de Pilotage est actuellement assurée par le Maire de Revel et que la structure porteuse du DOCOB est la commune de Revel.

Il convient, comme chaque année, de délibérer sur le projet et le plan de financement du poste de l'animateur lié au DOCOB.

Comme les années précédentes, ce poste est subventionné à 100 %.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement suivant :

Coût du projet 2017 : 17.152,58 €

Subvention Etat : 8.576,29 €

Subvention EU : 8.576,29 €

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 6 décembre 2016

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

